

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 018-9671/21/BM

■ **Candidature à l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Mise en place de la Ligne de Bus à Haut Niveau de Service Chronobus entre le pôle d'échanges de la Gare d'Aubagne et le pôle d'activités de Gémenos via la zone industrielle des Paluds - Travaux "**

MET 21/18730/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projets s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

Le projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service Chronobus répond aux objectifs et critères d'éligibilité de l'appel à projets sus-mentionné :

- Longueur de ligne de 6,4 kilomètres ;
- 12 stations équipées et desservies le long du parcours y compris les 2 terminus ;
- Aménagement de sites propres et de couloirs d'approches sur 3 kilomètres ;

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

- 3 200 voyages par jour soit + 28% d'usagers supplémentaires attendus ;
- Fréquence évaluée à 10 minutes ;
- Gain de temps de parcours estimé à 25 à 30% entre Gare et Agora ;
- Gain de temps de parcours estimé à 20 à 25% entre Gare et Terminus.

La ligne desservira les pôles économiques importants suivants :

- La future zone d'activité Camp de Sarlier ;
- La zone commerciale de La Martelle ;
- La zone industrielle des Paluds ;
- Le parc d'activité de Gémenos.

Les aménagements prévus sont les suivants :

- Réaménagement des espaces publics le long du tracé dans la zone des Paluds, avec requalification des secteurs traversés grâce à l'utilisation de revêtements de sol de qualité, et respectueux de l'environnement. Amélioration de la gestion des eaux pluviales avec traitement de 26 000 m² de surfaces végétalisées ou drainantes. Meilleure organisation du stationnement ;
- Création d'un itinéraire cyclable bidirectionnel de 6 kilomètres entre le centre d'Aubagne et le parc d'activité de Gémenos, en parallèle du Bus à Haut Niveau de Service ou sur des voiries parallèles (chemin des Paluds) ;
- Réalisation de plusieurs passerelles pour permettre aux cycles de rejoindre l'avenue des Paluds et le centre de congrès Agora (depuis le chemin des Paluds) ;
- Création d'un parking-relais de 80 places sur la zone de Camp de Sarlier ;
- Création d'une nouvelle voie sur ouvrage d'art le long de la voie ferrée pour faciliter l'accès du Chronobus au pôle d'échanges multimodal et aménagement de 5 nouveaux quais au pôle d'échanges multimodal d'Aubagne à destination du Chronobus et des lignes du Réseau Express Métropolitain (REM) ;
- Création de deux zones de dépose minute ;
- Tracé intégralement traité avec reprise de la voirie, reprise du mobilier, création de trottoirs, végétalisation, déploiement de l'éclairage en place ;
- Equipement des bus de systèmes de priorité aux feux dans les carrefours à feux tricolores et couloirs d'approche avant les giratoires pour le passage du Bus à Haut Niveau de Service ;

Le matériel roulant est constitué de véhicules de 100 places dont 25 places assises avec motorisation GNV hybride.

Le Chronobus, au même titre que l'ensemble des TCSP existants et à venir sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, participe à la structuration du développement urbain de la Vallée de l'Huveaune.

Il desservira depuis le centre-ville et plus précisément le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) d'Aubagne les grandes zones d'activités industrielles et commerciales de l'Est métropolitain (Camp de Sarlier, les Paluds, la Martelle et Plaine de Jouques). Ces secteurs présentent de forts enjeux de développement dans une logique d'articulation urbanisme-transport portée par le SCOT (approuvé en 2013) et le futur PLUi (PADD débattu en 2019). Le Chronobus s'inscrit dans cette dynamique visant à réduire la consommation d'espace grâce à l'intensification urbaine autour des stations de TCSP dans les zones qualifiées de « bonne desserte » (dont 20% sont composés de zones d'activités sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile).

Pour contenir le phénomène de périurbanisation économique et soutenir les efforts de redynamisation du centre-ville d'Aubagne, le PLUi prévoit la densification et la réhabilitation de ces secteurs économiques en lien avec leur desserte par le Chronobus. Les opérations envisagées, privilégiant le renouvellement de l'offre et des aménagements novateurs et exemplaires d'un point de vue environnemental, permettront de renforcer l'attractivité et le rayonnement de ces zones d'activité dans une logique de complémentarité avec le centre-ville:

- Secteur camp de Sarlier : dans la continuité de la construction du centre d'affaire « Alta Rocca » (réalisé en 2019, avec environ 17 000 m² de surfaces de plancher), doit être aménagé un

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

nouveau parc d'activités sur une dizaine d'hectares qui sera équipé d'un parking relais (Chronobus + navettes interurbaines métropolitaines). Cet aménagement participera à la requalification de l'entrée de ville et sera exemplaire d'un point de vue environnemental. En effet, il se composera d'un parc urbain paysager autour des cours d'eau de la Maire et du Fauge et prévoit, dès sa conception, une gestion intégrée du cycle de l'eau.

- Zone commerciale de la Martelle : la desserte par le Chronobus de ce pôle commercial d'envergure métropolitaine permettra de répondre aux nouveaux comportements d'achat et de renforcer sa complémentarité avec le centre-ville. D'autre part, elle permettra d'accompagner l'évolution urbaine de cette zone car elle sera un levier pour impulser la requalification des espaces publics et pour optimiser le foncier dans la continuité des opérations de densification entreprises ces dernières années.
- Zone d'activités des Paluds : la desserte par le Chronobus permettra également d'accompagner la requalification et la restructuration de cette zone industrielle, qui ont été impulsées dans le cadre de la démarche « Les Nouveaux Paluds ». Au-delà de l'objectif visant à renforcer le tissu économique de cette zone d'envergure métropolitaine et de créer de nouveaux emplois, l'ambition consiste aussi à procéder à sa désimperméabilisation. C'est d'ailleurs un site pilote de la démarche « villes perméables » et la zone a obtenu, de la part de l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement), la reconnaissance « Parc engagé » avec mention spéciale du jury du label Parc+.

Le déploiement de nouveaux TCSP (Val'tram et Chronobus) connectés au Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) d'Aubagne (TER, navettes interurbaines...) contribuera à améliorer l'accessibilité du centre-ville et, par conséquent, à le redynamiser et à accroître son rayonnement. L'aménagement d'un nouveau quartier de gare est projeté, notamment en renouvelant et recomposant l'îlot Antide Boyer. L'objectif est d'accueillir de nouveaux équipements ainsi qu'une nouvelle offre d'immobilier tertiaire (type « back office », co-working), participant ainsi de la reconquête économique et commerciale du centre-ville d'Aubagne, identifiée comme un enjeu majeur du PLUi.

La mise en place de la Ligne de ce Bus à Haut Niveau de Service Chronobus, entre le pôle d'échanges de la Gare d'Aubagne et le pôle d'activités de Gémenos, respectera le calendrier prévisionnel suivant :

- 2021 : Démarrage prévisionnel des études
- 2023 : Démarrage prévisionnel des travaux

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

1 ^{er} trimestre 2021	: Consultation MOE
2 ^{ème} trimestre 2021-1 ^{er} trimestre 2022	: Etudes AVP PRO
3 ^{ème} trimestre 2021-4 ^{ème} trimestre 2022	: Procédure DUP
2 ^{ème} trimestre 2022-4 ^{ème} trimestre 2022	: Consultation Entreprises Travaux
1 ^{er} trimestre 2023-2 ^{ème} trimestre 2024	: Travaux

La réalisation de la voie d'accès au pôle d'échanges multimodal en ouvrage d'art sera réalisée par anticipation à partir de fin 2021.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût global prévisionnel de cette opération, inscrite au PPI sous le numéro 2017400200, est estimé à 35 271 667 euros hors taxes (Volets Etudes/Foncier/Travaux).

Le coût subventionnable prévisionnel de l'opération est estimé à 30 118 096 euros hors taxes (uniquement volet Travaux). Il comprend :

- La réalisation des travaux de la ligne Chronobus : 28 373 096 euros hors taxe ;
- La réalisation de la voirie d'accès au pôle d'échange multimodal d'Aubagne : 1 095 000 euros hors taxe ;
- La réalisation du parking-relais Camp de Sarlier : 650 000 euros hors taxe (volets Etude et Travaux).

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

L'assiette subventionnable sur laquelle a été sollicitée la demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2020 se porte à 3 556 904 euros hors taxes et correspondant aux études et acquisitions foncières nécessaires au projet.

L'assiette subventionnable sur laquelle a été sollicitée la demande de financement auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône se porte à 32 650 000 euros hors taxes correspondant au projet dans sa globalité (volets Etudes/Foncier/Travaux uniquement sur la ligne Chronobus).

Le montant subventionnable de l'opération, sur lequel est appelée la subvention, est estimé à 30 118 096 euros hors taxes correspondant au volet travaux (28 373 096 euros hors taxes) et aux volets pôle d'échange multimodal et parking-relais (1 745 000 euros hors taxes).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain Mobilité »	48,30 %	14 546 548,00 euros
Etat « AAP Grenelle 4 »	25,00 %	7 529 524,00 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence (autofinancement et emprunt)	27,70 %	8 042 024,00 euros
TOTAL	100,00 %	30 118 096,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 004-7093/19/CM du Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019, portant approbation du programme et revalorisation et affectation de l'opération d'investissement pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Aubagne et Gémenos ;
- La délibération TRA 035-7352/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019, portant approbation du programme et revalorisation et affectation de l'opération d'investissement relative au financement de l'opération « Mise en place de la Ligne de Bus à Haut Niveau de Service Chronobus entre le pôle d'échanges de la Gare d'Aubagne et le pôle d'activités de Gémenos via la zone industrielle des Paluds - Etudes et Travaux » ;
- La délibération TRA 031-5121-18-CM du Conseil de Métropole du 18 décembre 2018 portant approbation du programme et affectation de l'opération d'investissement relative au financement

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

de l'opération « Réalisation d'une voirie d'accès dans le prolongement du pôle d'échange des transports d'Aubagne » en vue d'améliorer les conditions de circulation dans cette zone ;

- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : " Candidature à l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Mise en place de la Ligne de Bus à Haut Niveau de Service Chronobus entre le pôle d'échanges de la Gare d'Aubagne et le pôle d'activités de Gémenos via la zone industrielle des Paluds - Travaux " ;
- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 ;
- Que le projet permet de solliciter le bonus financier proposé dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat au titre de la densité et de la mixité des quartiers.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès l'Etat ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe Transports 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - opération n°2017400200 - sous politique C210 – natures 2031 - 238

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le Budget Annexe Transports 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Natures 1311 -1313 -Sous politique C240.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021